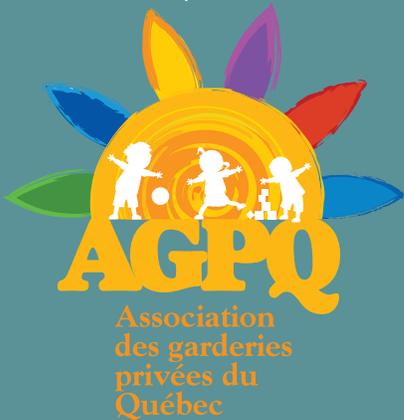


# INFOgardie

Une publication de

Printemps 2011  
Volume 10, numéro 1



## PROJET DE LOI 126

DIRECTIVE SUR  
LA PLACE DE LA  
RELIGION DANS LES  
SERVICES DE GARDE



## BILL 126

DIRECTIVE ON THE  
PLACE OF RELIGION  
IN DAYCARE

## Ensemble, vers l'avenir

CONGRÈS « GESTIONNAIRES » DE L'AGPQ 2011



## Moving Forward Together

2011 AGPQ ANNUAL CONVENTION

## UNE FIN D'ANNÉE MOUVEMENTÉE

### SOMMAIRE

Mot du directeur général	2
Renouvellement de votre cotisation annuelle	8
Programmation du congrès	10
Projet de loi 126	12
Directive sur la religion	14
Assemblée générale annuelle	16
Nouveau service d'inspection	18
Remboursements anticipés	22
Subvention aux enfants handicapés	24
Semaine des services de garde	26
Revue de presse	27

Beaucoup de choses se sont produites depuis la dernière parution James, déposait le projet de loi 126, resserrant l'encadrement positions dans un mémoire déposé à la commission parlementaire.



Jean-François Belleau  
Directeur général

Dans ce mémoire, nous nous opposons à la notion et à la définition de personnes liées. Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une personne liée à une autre est : « son conjoint, son enfant ou l'enfant de son conjoint, son père ou sa mère, son oncle ou sa tante, son frère ou sa sœur ainsi que leurs conjoints ».

À notre grande déception, et malgré un avis juridique de Maître Julius Grey, la ministre de la Famille n'a pas retenu aucuns des amendements proposés dans notre mémoire. La loi a été adoptée tout juste avant la fin de la dernière session parlementaire.

Par la suite, la ministre James présentait la directive ministérielle sur la place de la religion à la garderie interdisant l'enseignement religieux et la transmission de valeurs religieuses dans les services de garde. Cette directive sera appliquée à partir de juin par les inspecteurs du ministère ce qui nous amène à rappeler que nous décrions depuis longtemps l'arbitraire de ces derniers. Nous sommes donc extrêmement perplexes devant le nouveau pouvoir que le ministère leur accorde. En fait, nous ne reconnaissons pas leur compétence dans la gestion de ce dossier des plus sensibles.

Enfin, tout récemment, vous avez été nombreux à participer à l'Assemblée générale annuelle.

de notre magazine. D'abord en novembre, la ministre de la Famille, Yolande des services de garde éducatifs à l'enfance. L'AGPQ a d'ailleurs consigné ses

Lors de cette rencontre, messieurs Sylvain Lévesque et Samir Alahmad ont été reconduits dans leur poste de représentant pour les régions de Montréal et du Nord-Ouest. Nous avons présenté le rapport financier pour l'année 2009-2010, mais surtout, nous avons élaboré les bases d'un plan d'action visant à dénoncer l'écart de financement toujours grandissant entre

les CPE et notre réseau. Vous en saurez plus sous peu.

Enfin, notre congrès annuel arrive à grands pas. Dans un peu plus d'un mois. J'espère vous voir nombreux à Montebello lors de cet événement incontournable pour les propriétaires et les gestionnaires des garderies privées de la province.



Que ce soit pour des **séances de photographie d'automne, de printemps, de famille ou de finissants**, Studio La Pomme Verte est votre spécialiste de la photo préscolaire!

Whether it's for **fall, spring, family or grad daycare photography**, Green Apple Studio is your daycare photo specialist!

Célébre ses 5 Ans  
Celebrating 5 Years



Photos et produits de qualité  
High quality photos and products



Services gratuits pour les garderies  
Free services for daycares



Commandes en ligne  
Online ordering



Photographes sympathiques  
Friendly photographers



Contactez-nous!  
Contact Us!

1 866 883-8966 - [www.studiolapommeverte.ca](http://www.studiolapommeverte.ca)  
[service@studiolapommeverte.ca](mailto:service@studiolapommeverte.ca)

## AN EVENTFUL YEAR-END

Many things have happened since the last issue of our magazine. First, in November, the Minister of Families, Yolande James, introduced Bill 126, created to tighten the regulation of educational childcare services to children. The AGPQ recorded its positions in a brief submitted to the parliamentary committee.



**Jean-François Belleau**  
General Manager

In this brief, we oppose the concept and definition of «related persons». According to the Law on childhood educational services, a relative is “a spouse, a child or stepchild, a father or mother, an uncle or an aunt, a brother or a sister and their spouses”.

To our great disappointment, despite a legal opinion from Master Julius Grey, the Minister of Families did not retain any of the amendments proposed in our brief. The law was passed just before the end of the last parliamentary session.

Subsequently, Minister James presented the ministerial directive on the place of religion in daycare prohibiting religious education and transmission of religious values in childcare. This directive will be applied as of June by the Ministry's inspectors, whose arbitrariness we've been denouncing for a while. So we are extremely perplexed by the new power given to them by the Ministry. In fact, we do not recognize their capability to manage such a sensitive issue.

Just recently, many of you participated in the AGM. At this meeting, Sylvain Lévesque and Samir Alahmad were re-elected as the representatives for the Montreal and Northwest regions. We also presented the financial report for 2009-2010, but most importantly, we laid the foundation of an action plan to terminate the funding gap still widening between the CPEs and our network. You'll learn more about this soon.

Finally, our annual convention is fast approaching. I hope to see you at this event organized for owners and managers of private daycares in the province.





# Des solutions pour vos projets, petits et grands

Notre équipe d'experts dédiée possède une connaissance sans pareille de vos besoins et de votre marché. Trouver des fonds n'est pas une mince tâche. Toutefois, il y en a toujours pour les projets bien planifiés, bien ficelés et menés par des gens passionnés, engagés. Le cas échéant, tout devient possible :

- » Ouvrir votre garderie.
- » Procéder à son expansion.
- » Acquérir une garderie existante.
- » Acheter un immeuble ou ériger une nouvelle construction.
- » Ou tout autre rêve à réaliser.

Des solutions financières pour maximiser vos affaires et en simplifier la gestion, nous en avons plus d'une à vous proposer. À court terme. À long terme. Adaptables à votre situation.

## **FRANÇOIS DUMAS**

Directeur de comptes commerciaux  
514 789-2734, poste 284

## **LINE LACHAPELLE**

Directeur de comptes commerciaux  
514 789-2734, poste 287

PARTENAIRE OFFICIEL DE



Association  
des garderies  
privées du  
Québec

SERVICES  
**MAXAFFAIRES**



**BANQUE  
LAURENTIENNE**

**Info-Garde** est le magazine de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ).

Toute reproduction des textes, en partie ou en totalité, est permise à condition d'en mentionner la source.

#### ÉDITEUR

AGPQ : 5115, Trans Island, bureau 230  
Montréal (Québec) H3W 2Z9  
Téléphone : 514 485-2221  
Télécopieur : 514 485-7085  
Sans frais : 1 888 655-6060  
Courriel : [correspondance@agpq.ca](mailto:correspondance@agpq.ca)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Sylvain Lévesque**  
Président

**Samir Alahmad**  
Vice-président

**Lorraine Bégin**  
Administratrice

**Mona Lisa Borrega**  
Administratrice

**Hélène Harvey**  
Administratrice

**Hugo Labrecque**  
Administrateur

**Carmen Salem**  
Administratrice

#### RÉALISATION

**Rédaction :**  
Martin Lessard  
Marie Claude Plante

**Traduction :**  
Martin Lessard

**Révision :**  
Équipe AGPQ

**Publicité :**  
Équipe AGPQ

**Graphisme :**  
[www.fleurdelysee.ca](http://www.fleurdelysee.ca)  
514 528-8618

#### DÉPÔTS LÉGAUX

ISSN-1703 3241  
Bibliothèque et Archives Canada,  
2011  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2011

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

L'Association est heureuse de souhaiter la bienvenue à ses nouveaux membres. Nous nous réjouissons de voir la force de notre réseau grandir et nos membres s'engager plus fermement dans la réalisation des grands enjeux qui touchent les services de garde du Québec. La reconnaissance de notre réseau ne saurait être envisagée sans votre participation. Soyez assurés que nous multiplions les efforts pour vous représenter efficacement. Merci de votre soutien continu.



## CETTE TRIBUNE VOUS APPARTIENT !

Votre garderie célèbre un anniversaire important, organise un événement spécial ou encore a reçu une distinction importante ? Vous avez apprécié une formation ou un programme éducatif en particulier ? Partagez votre passion et vos bons coups avec vos pairs.

Les parents qui vous confient leurs enfants vous ont rédigé une lettre afin de témoigner de leur reconnaissance. Faites-nous parvenir vos textes, photographies et autres documents à l'attention de Martin Lessard par courrier au 5115, avenue Trans Island, bureau 230, Montréal (Québec), H3W 2Z9, ou par courriel au [mlessard@agpq.ca](mailto:mlessard@agpq.ca). Vous pouvez également le joindre par téléphone au 514 485-2221, poste 226.

## RAPPEL IMPORTANT

Faites circuler le magazine *Info-Garde* au personnel et aux parents de votre garderie afin de partager l'information et de faire connaître nos placements publicitaires. Nos partenaires soutiennent les activités organisées pour votre bénéfice par votre Association en affichant leurs produits et services dans notre magazine. N'hésitez pas à les encourager !

## WELCOME TO NEW MEMBERS



The Association extends a warm welcome to all of its new members. The growing strength of our network and the increasing commitment of our members are the keys to tackling the main challenges that Québec daycares face each day. Our network and its contribution to the child-care system will be recognized only with your active participation. We will continue to make every effort to represent you efficiently and we thank you for your steadfast support.

## THIS SECTION IS FOR YOU!

Your daycare centre is celebrating an important milestone, organizing a special event or has received an award or special distinction? You appreciated a particular training course or educational program? Share your passion and great ideas with your colleagues!

Some parents have written you letters to express their appreciation towards your daycare centre? Send your texts, pictures and other documents to Martin Lessard by mail at 5115, Trans Island Avenue, Suite 230, Montréal, Québec, H3W 2Z9, or by email at [mlessard@agpq.ca](mailto:mlessard@agpq.ca). You can also reach him by phone at 514 485-2221, extension 226.

## IMPORTANT REMINDER

Don't forget to pass around the *Info-Garde* magazine to the staff and parents of your daycare centre in order to share the information about our network and provide enhanced visibility to our partners. Our partners support the activities organized by your Association for your benefit by advertising their products and services in our magazine. Don't hesitate to support them!

## CONNAISSEZ-VOUS L'EXISTENCE DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR L'INTÉGRATION EN SERVICE DE GARDE DES ENFANTS AYANT UNE DÉFICIENCE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ?

La Table existe depuis 1994 dans le paysage montréalais. Elle regroupe une diversité de partenaires, tous concernés par l'intégration en service de garde. Des représentants des services de garde, des centres de réadaptation, du ministère de la Famille et des Aînés, des milieux scolaires et du milieu associatif montréalais y siègent. L'Office des personnes handicapées du Québec coordonne les travaux de la Table, mais c'est l'ensemble des participants qui décide des orientations et projets mis de l'avant par la Table.

Sa mission est de travailler à ce que les services de garde soient des milieux inclusifs afin que les enfants handicapés trouvent leur place comme tous les enfants.

La Table se réunit quatre ou cinq fois par année. En fonction des priorités du plan d'action, des comités de travail ont été mis sur pied afin de traiter les dossiers et quatre axes de travail ont été privilégiés :

- Comité coordination de la Table;
- Comité sur l'organisation d'une réflexion sur l'application du ICI (Intervention Comportementale Intensive) en services de garde;
- Comité « avant le diagnostic » (détection précoce);
- Comité communication.

Cette année, nous souhaitons faire connaître les travaux de la Table. Pour y parvenir, nous comptons vous informer de nos projets par la rédaction d'articles. Il se peut donc que nous vous sollicitions selon les sujets que nous aborderons.

Les défis autour de l'intégration sont encore nombreux et les réflexions doivent se poursuivre; d'où l'importance de continuer d'alimenter ce lieu d'échanges avec les différents acteurs montréalais et à travailler ensemble !

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements ou êtes intéressés à participer aux travaux de la Table, veuillez contacter l'Office des personnes handicapées du Québec, bureau de Montréal, en composant le 514 873-3905.

# RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION À L'AGPQ

**Au cours des dernières semaines,  
vous avez reçu le formulaire  
nécessaire au renouvellement  
de votre adhésion à l'AGPQ pour  
l'année 2011-2012.**

Le renouvellement de votre adhésion annuelle à l'AGPQ, l'instance la plus représentative du réseau des garderies privées du Québec, constitue un investissement dans la consolidation, le développement et l'amélioration continue de vos services éducatifs ainsi que du soutien dispensé par l'Association à ses membres, et contribue également à renforcer la position de l'ensemble des garderies privées de la province.

## **Être membre en règle de l'Association vous permet notamment :**

- de disposer d'un accès privilégié à une équipe multidisciplinaire d'employés qualifiés pouvant vous offrir un service direct et personnalisé sur tous les aspects du fonctionnement et de la gestion d'une garderie privée;
- de recevoir le magazine *Info-Garde*, constituant une source précieuse de renseignements pour tous les intervenants de la petite enfance et le bulletin électronique *Info-Garde Express*, envoyé au moins une fois par mois;
- de recevoir un exemplaire des outils et ressources imprimés développés par l'AGPQ dans le cadre de sa collection « *La qualité au quotidien* » et/ou par ses comités et partenaires;
- de recevoir des communications par courrier ou courriel de l'Association et de bénéficier de sessions d'information sur les derniers développements politiques, administratifs, réglementaires et associatifs en matière de services de garde éducatifs à l'enfance;
- de bénéficier d'économies substantielles lors d'activités de formation, de conférences spécialisées et du congrès annuel organisés par l'Association;
- d'avoir accès aux avantages financiers, bancaires et autres découlant d'ententes de partenariat négociées par l'AGPQ pour le bénéfice de ses membres;
- d'avoir accès aux activités gratuites ou à taux réduits offerts exclusivement aux membres;
- d'avoir droit de parole lors de l'Assemblée générale annuelle;
- d'être représenté à divers comités gouvernementaux et tables sectorielles touchant la politique familiale et la petite enfance, particulièrement en regard des principaux enjeux qui confrontent le réseau des garderies privées du Québec, tels que la qualité, les règles budgétaires, le financement, le développement de places, le régime de retraite, les échelles salariales et avantages sociaux, la reconnaissance des acquis et la formation continue.

Veillez noter que le paiement complet de la cotisation est exigé même si le renouvellement est effectué en dehors de la période officielle d'inscription qui s'étend du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 1<sup>er</sup> avril 2011 inclusivement, que le renouvellement de l'adhésion est conditionnel aux modalités stipulées dans les Règlements généraux de l'Association, et que seuls les membres en règle de l'AGPQ en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 continueront de bénéficier des services et avantages découlant de l'adhésion à l'Association.

**En renouvelant votre adhésion avant le 1<sup>er</sup> avril 2011, vous obtiendrez un rabais de 50 \$ sur le montant total de votre cotisation.**





## ANNUAL MEMBERSHIP RENEWAL

In recent weeks, you have received the AGPQ membership renewal form for the year 2011-2012.

The renewal of your annual membership to AGPQ, the most representative body of the Québec's private daycare network, is an investment in the consolidation, development and continuing improvement of your daycare and its educational services as well as the support provided by the Association to its members. It also contributes to strengthen the place of private daycare centres within the network of childcare services in Québec.

Being a member in good standing of the Association will allow you to:

- Have access to personalized and direct support services offered by a multidisciplinary team of highly qualified staff on all aspects of the day-to-day management and operation of a private daycare centre;
- Be automatically subscribed to the *Info-Garde* magazine, a precious source of information for all stakeholders as well as parents and the *Info-Garde Express*, our newsletter send by email on a regular basis;
- Automatically receive a copy of the printed tools and resources developed by the AGPQ as part of its "Quality Everyday" collection and/or by its committees and partners;
- Receive frequent and regular up-to-date communications from the Association by mail, email as well as benefit from information sessions on the latest political, administrative, regulatory and associative developments pertaining to educational childcare services;
- Benefit from substantial savings on training opportunities, specialized events and annual conference organized by the Association;

- Have access to the financial, banking and other advantages ensuing from the partnership agreements negotiated by the AGPQ for the benefit of its members;
- Have access to the special activities offered free of charge or at reduced rates exclusively to members in good standing;
- Have speaking rights at the Annual General Assembly;
- Be represented at various governmental committees and sectorial issues tables dealing with family policy and early childhood, especially with respect to the main challenges facing the network of private daycares in Québec such as all issues pertaining to quality, budget rules, subsidies, development of new places, retirement plan, salary scales and fringe benefits, prior learning assessment and professional development, to name just a few.

Please note that membership dues must be paid in full, even if membership is renewed beyond the official subscription period, which is March 1<sup>st</sup> to April 1<sup>st</sup> inclusively; that renewal of membership is conditional on respect of the rules stipulated in the AGPQ's By-Laws; and that only members in good standing of the AGPQ as of April 1<sup>st</sup>, 2011 will continue to benefit from the privileges and services accruing from membership into the Association.

**Send the completed renewal of your membership into your Association before April 1<sup>st</sup>, 2011 and receive a \$50 rebate on your total dues!**

# PROGRAMMATION DU CONGRÈS IL ARRIVE À GRANDS PAS

Au cours des derniers mois, le comité s'est rencontré régulièrement et a conçu une programmation visant à répondre à vos besoins et vos demandes. Sous le thème « Ensemble, vers l'avenir », le congrès aura lieu du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai prochain au Fairmont, Le Château Montebello.

Le congrès se mettra en branle le vendredi soir, avec un généreux cocktail dînatoire sous le thème « Ouverture sur mon réseau ». La samedi avant-midi, deux ateliers de formation seront offerts en simultanée. Tandis que Guy Bélanger présentera une formation sur l'importance de la gestion du changement, Denis Paiement touchera à tous les aspects liés au manuel de l'employé. Ces ateliers seront suivis par le salon des exposants, où plusieurs entreprises ont bien hâte de vous présenter leurs nouveaux produits.

En après-midi, Isabelle Fontaine animera une conférence traitant de l'intelligence émotionnelle. En soirée, vous êtes conviés au spectacle de magie et d'illusions haut en couleurs de Mister Act, avant de sauter sur la piste de danse pour vous délier les jambes au son du DJ Band !

Le dimanche matin, pour clore le congrès, le comédien Martin Larocque animera une conférence intitulée « Êtes-vous là où vous voulez être? » Consultez le programme préliminaire sur le site Internet.

## Formations du samedi matin

### Guy Bélanger L'importance de la gestion du changement

Le taux d'échec de l'implantation de projets amenant d'importants changements dans une organisation atteint 75 % ! Les causes de ces échecs ont toutes un point commun : l'absence de considération des besoins des destinataires, directement touchés par le changement.

La formation vous propose de mieux comprendre les principaux enjeux du changement dans l'organisation et d'éviter les pièges qui mènent à l'échec : les causes d'échecs en gestion du changement, les caractéristiques de la période de transition, les besoins des destinataires durant les sept phases de transition et les actions des gestionnaires et des destinataires pouvant réussir ce passage.

### Denis Paiement Le manuel de l'employé, garant de l'éthique au travail

Oubliez les références au document parfait qui répond à toutes les situations en toutes circonstances. Que votre entreprise utilise un code de vie, une convention collective ou un manuel, ce document doit définir le cadre de travail, les règles et leurs applications. Un manuel est un document vivant auquel on réfère à tous les jours et on peut adapter aux différentes situations. À l'aide d'exemples, vous serez en mesure d'évaluer l'impact et les avantages d'un manuel qui évolue avec votre entreprise.

## Conférence du samedi après-midi

### Isabelle Fontaine L'intelligence émotionnelle

Plusieurs études universitaires l'ont prouvé, ce n'est pas le quotient intellectuel d'un individu qui assure sa réussite, mais plutôt son quotient « émotionnel ». Des chercheurs affirment que 80 % du succès d'une personne repose sur des aptitudes reliées à l'intelligence émotionnelle.



Isabelle Fontaine a développé une expertise en coaching de gestion basée sur le développement de l'intelligence émotionnelle. Sa spécialité : faire émerger le meilleur de chacun pour lui permettre de performer. En plus d'agir à titre de conférencière, coach et consultante en développement organisationnel dans sa pratique privée, elle enseigne à l'École Polytechnique, à l'Université de Sherbrooke et à l'UQAM.

## Conférence du dimanche matin

### Martin Larocque Êtes-vous là où vous voulez être ?

Martin Larocque fait un tour d'horizon des différents aspects de la vie et vous propose un regard sur ceux-ci. Il s'agit « d'arrêter le temps » pour sortir du quotidien et se donner enfin le droit de prendre du temps pour soi, pour réfléchir et se remettre en question. Son discours est franc, direct avec une bonne dose d'humour. Pour adultes avertis !

Martin Larocque est comédien, metteur en scène et conférencier. Surtout connu pour son rôle d'Hercule dans le téléroman Virginie, il est considéré comme un homme d'opinions, animé par des valeurs familiales. Depuis quelques années, il publie des chroniques dans le magazine *Enfants Québec* sur son rôle de père.



# CONVENTION PROGRAM

## IT IS FAST APPROACHING



In recent months, the committee has met regularly to develop a program meeting your needs and requests. Under the theme "Moving Forward Together", the annual convention will be held from April 29 to May 1<sup>st</sup> at the Fairmont, Le Château Montebello.

The convention will kick off Friday evening with a reception under the theme "Expanding my network". On Saturday morning, two training workshops will be offered simultaneously. While Guy Bélanger will present a workshop on the importance of change management, Denis Paiement will discuss all aspects regarding the employee's manual. These workshops will be followed by the exhibitors' fair, where several companies are anxious to present their new products.

On Saturday afternoon, Isabelle Fontaine will host a conference about emotional intelligence. In the evening, you're invited to attend a magic show by Mister Act, before DJ Band takes over the stage and keeps you dancing all evening!

On Sunday morning, to wind up the convention, actor Martin Larocque will host a conference entitled "Are you where you want to be?"

### Saturday afternoon conference

#### Isabelle Fontaine Emotional Intelligence

Several academic studies have shown that it is not the IQ of an individual that ensures his or her success, but rather the "emotional" intelligence. Some researchers claim that 80% of a person's success is based on skills related to emotional intelligence.

Isabelle Fontaine has developed expertise in management coaching based on the development of emotional intelligence. Her specialty: to bring out the best in every person in order for he or she to fully develop their potential. In addition to acting as a speaker, coach and organizational development consultant in private practice, Isabelle Fontaine teaches at the École Polytechnique, Université de Sherbrooke and UQAM.

### Sunday morning conference

#### Martin Larocque Are you where you want to be?

Martin Larocque does give an overview on various aspects that make up life and offers a new perspective on each of them. For 90 minutes, he will give us the right to take time for ourselves in order to reflect and question our choices. His conference is straightforward with a good dose of humor.

Martin Larocque is an actor and speaker. Best known for his role of Hercule in the television series *Virginie*, he is considered a man of opinions and with family-driven values. In recent years, he has written articles in the magazine *Enfants Québec* on its role as a father.



Yvnick Macdonald photograph ©

### Training workshops on Saturday morning

#### Guy Bélanger The importance of change management

The failure rate of implementing a project bringing significant changes in an organization reaches 75%! The causes of these failures have one thing in common: the lack of consideration for the needs of recipients directly affected by the changes.

This training offers a better understanding of key issues regarding organizational change and will help you avoid the pitfalls that lead to failure: the causes of failures in managing change, the characteristics of the transition period, the needs of recipients during the seven stages of transition and managers' and recipients' actions leading to a successful transition.

#### Denis Paiement The employee manual, guarantor of work ethics

Forget the references to the perfect document that contains answers to all situations in any circumstances. Whether your company uses a code of conduct, a collective agreement or a manual, this document defines the framework and rules, as well as their application. A manual is a living document which we refer to every day and can be adapted to different situations. Using concrete examples, you'll soon be able to assess the impact and benefits of a manual that grows with your business.



# PROJET DE LOI 126 ADOPTÉ SANS LES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'AGPQ

Tout juste avant la fin de la dernière session parlementaire, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, aussi connue sous le nom projet de loi 126. Cependant, la ministre de la Famille, Yolande James a choisi d'ignorer toutes les modifications proposées par l'AGPQ.

Convoquée en commission parlementaire en novembre dernier, l'AGPQ a présenté un mémoire montrant les points forts comme les points faibles de ce projet de loi. De manière générale, l'AGPQ a bien accueilli la plupart des idées proposées. Par exemple, l'enchâssement dans la loi du processus de consultation des milieux lors de l'attribution de places subventionnées, le désir de responsabiliser les actionnaires et l'instauration de nouveaux pouvoirs pour stopper la garde illégale ont été chaudement accueillies puisqu'il s'agit de revendications de longue date de l'AGPQ.

Toutefois, « des dispositions législatives nous empêchent de trouver cette loi entièrement acceptable aux yeux des propriétaires de garderie », indique le directeur général, Jean-François Belleau. Parmi celles-ci, l'AGPQ s'oppose à la notion de personnes liées dans le cadre du désir gouvernemental de stopper les chaînes de garderie. Le projet de loi 126 prévoit ainsi limiter le nombre de permis à 5 garderies ou à 300 places pour une personne ou une personne qui lui est liée. Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une personne liée à une autre est : « son conjoint, son enfant ou l'enfant de son conjoint, son père ou sa mère, son oncle ou sa tante, son frère ou sa sœur ainsi que leurs conjoints. »

Les propriétaires de garderies trouvent inacceptable d'empêcher un individu d'opérer une garderie sous prétexte qu'un membre de sa famille éloigné possède déjà le « quota » imposé par la ministre de la Famille. « Comment peut-on pénaliser un citoyen majeur simplement parce que son enfant majeur ou l'enfant majeur de son conjoint ou son oncle ou sa tante, qu'il n'a pas vu depuis plusieurs années et qui peut vivre dans une autre ville, possède plus de 300 places subventionnées, et ce, même s'il n'est pas actionnaire et n'exerce aucun contrôle sur ces places. C'est comme si les familles québécoises sont régies comme une tribu avec un patriarche qui règne sur les destinées de tout un chacun », fait voir monsieur Belleau.

## Avis juridique

Pour appuyer son propos, l'AGPQ a demandé l'avis de l'avocat, Julius Grey, spécialisé dans les questions de libertés individuelles. Maître Grey affirme que la disposition législative visant à limiter le nombre de permis à 5 garderies ou à 300 places pour une même famille est contraire à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. « Puisque cette question ne semble pas préoccuper la ministre de la Famille, nous en déduisons que le gouvernement préfère gaspiller l'argent des contribuables dans des frais juridiques pour défendre l'indéfendable plutôt que de corriger la situation immédiatement », déclare monsieur Belleau.

L'Association est médusée de constater qu'aucune des autres suggestions contenues dans son mémoire n'a été retenue par la ministre Yolande James. « Nous nous questionnons sur les motivations de la ministre, puisque la loi qu'elle propose ne vise qu'à nettoyer la réputation du gouvernement sans tenir compte des intérêts supérieurs du Québec, et ce, sur le dos d'honnêtes citoyens qui n'ont rien à voir avec la polémique entourant les garderies privées », termine monsieur Belleau.

Au cours des prochaines semaines, l'AGPQ mettra en branle un plan d'action visant à rappeler au gouvernement que, depuis 2006, les droits des propriétaires de garderies sont bafoués, et que l'adoption intégrale du projet de loi 126 constitue la goutte qui fait déborder le vase.

## BILL 126

# PASSED WITHOUT THE PROPOSED AMENDMENTS OF THE AGPQ

Just before the end of the last parliamentary session, the Quebec National Assembly unanimously adopted the Act tightening supervision of childhood educational services, also known as Bill 126. However, the Minister of Families, Yolande James, has chosen to ignore all changes proposed by the AGPQ.



In front of a Parliamentary Committee last November, the AGPQ submitted a memorandum showing this bill's strengths and weaknesses. Overall, the AGPQ welcomed most of the ideas suggested. For example, the entrenchment in the law of the consultation process when allocating subsidized places, the desire to empower shareholders and the introduction of new powers to stop illegal daycares have been warmly welcomed, since they are some of the AGPQ's longstanding demands.

However, «legal measures prevent us from entirely supporting this law», says General Manager, Jean-François Belleau. Among these, the AGPQ is opposed to the concept of associated persons as described by the government, who wants to stop daycare chains. In fact, Bill 126 restricts the number of permits to 5 or the number of places to 300 for a person or a relative. According to the *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, a relative is "a spouse, a child or stepchild, a father or mother, an uncle or an aunt, a brother or a sister and their spouses."

It is unacceptable to prevent a person from operating a daycare just because a family member has already met the "quota" imposed by the ministère de la Famille. "How can you penalize an adult citizen simply because his adult child or adult stepchild or his uncle or aunt, that he has not seen for several years and who lives in another city, has over 300 subsidized places, even if he is not a shareholder and has no control over these places. It is as if the families in Quebec are governed as a tribe with a patriarch who rules over their destinies", says Mr. Belleau.

### Legal notice

To support his claim, the AGPQ sought the advice of Julius Grey, a lawyer specialized in individual freedom issues. Mister Grey said that the legislation aimed at limiting the number of permits to 5 or the number of daycare places to 300 for a family is contrary to the Quebec Charter of Rights and Freedoms. "Since this question does not seem to concern the Minister of Families, we conclude that the government prefers to squander taxpayers' money in legal fees to defend the indefensible, rather than correct the situation immediately", says Mr. Belleau.

The Association is also stunned that none of the other suggestions in its memorandum has been retained by the Minister, Yolande James. "We question the Minister's motives, since the law she is presenting is only intended to cleanse the government's reputation without considering the best interests of Quebec, and this is done at the expense of honest citizens who don't have anything to do with the controversy surrounding private daycares", concludes Mr. Belleau.

In the upcoming weeks, the AGPQ will initiate an action plan to remind the government that since 2006, the rights of daycare owners have been violated, and the full adoption of Bill 126 is the straw that breaks the camel's back.

# DIRECTIVE SUR LA PLACE DE LA RELIGION À LA GARDERIE

## VERS LA LAÏCISATION DES SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS

Quelques jours avant Noël, la ministre de la Famille, Yolande James, présentait la directive ministérielle sur la place de la religion à la garderie visant à interdire l'enseignement religieux et la transmission de valeurs religieuses dans les services de garde.

« La volonté du gouvernement est claire : nous subventionnerons des services de garde dont les objectifs éducatifs n'incluent pas l'apprentissage d'une religion spécifique », expliquait la ministre James, lors de l'annonce.

Ainsi, la directive n'interdit pas de manifestations culturelles liées à une fête à connotation religieuse, comme Noël ou Hannouka, ni l'enseignement de la diversité des croyances religieuses. Les garderies peuvent conserver des objets religieux à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux et ne soient pas utilisés dans les activités d'apprentissage.

Un ministre du culte peut également faire des activités pour les enfants, pourvu qu'elles n'aient pas de caractère religieux. Les employés peuvent prier, tout comme les enfants, en autant qu'ils ne soient pas encadrés par les éducatrices.

L'AGPQ a salué la nouvelle directive. « L'argent de l'État ne devrait pas servir à promouvoir une religion par rapport à une autre dans les garderies subventionnées », indique le directeur général, Jean-François Belleau.

Cependant, l'AGPQ se dit déçue du fait que la mesure ne s'appliquera pas aux garderies en milieu familial subventionnées. De plus, elle s'inquiète de voir que la tâche d'interpréter et d'appliquer la directive sera confiée à des inspecteurs qui n'ont peut-être pas l'expertise nécessaire, et dont elle a souvent décrié les décisions arbitraires, se mêler d'un dossier aussi sensible et délicat que celui de la religion. « Comment les inspecteurs seront-ils en mesure de tracer la frontière entre ce qui est culturel et ce qui est de nature religieuse ? », demande monsieur Belleau, perplexe devant le nouveau pouvoir des inspecteurs.

De plus, la directive stipule que les droits individuels en matière de religion garantis par la Charte québécoise des droits et libertés seront respectés. Pourtant, une disposition législative incluse dans le projet de loi 126 jugée contraire à la Charte par un avis juridique de Maître Julius Grey continue d'être défendue par la ministre Yolande James. « Quand on regarde la manière dont la ministre James s'assure de respecter ces mêmes droits garantis par la Charte dans le projet de loi 126, nous avons le droit de nous questionner sur l'application de cette directive », commente monsieur Belleau.

L'AGPQ restera vigilante lorsque la directive entrera en vigueur afin de dénoncer toutes situations nous apparaissant arbitraires et abusives. Les services de garde ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2011 pour apporter les modifications qui s'imposent à leur programme éducatif sous peine de perdre en tout ou en partie leurs subventions.

# DIRECTIVE ON THE PLACE OF RELIGION IN DAYCARE

## TOWARDS THE SECULARIZATION OF SUBSIDIZED CHILDCARE

**A few days before Christmas, Minister of Families Yolande James presented the ministerial directive regarding the banishment of religious instruction and transmission of religious values in daycares.**

«The will of the government is clear: we will pay for childcare with educational objectives that does not include learnings related to a specific religion», explained Minister James, at the announcement.

Thus, the Directive does not exclude cultural event related to a holiday with religious connotations, like Christmas or Hanukkah, nor the teaching of diverse religious beliefs. Daycares may keep religious symbols as long as they are limited and not used for learning activities.

A religious minister may also host activities for children, as long as they have no religious character. Employees, and children, can pray, but they will not be under educators' supervision when doing so.

The AGPQ welcomed the new directive. «The province's money should not be used to promote one religion over another in subsidized childcare», says general manager, Jean-François Belleau.

However, the AGPQ expressed disappointment that the measure does not apply to subsidized family daycares. In addition, the AGPQ, who has often decried the arbitrary decisions of the inspectors, is concerned that the task of interpreting and applying the directive will be given to inspectors who may not have the necessary expertise in matters as sensitive and delicate as religion. “How will inspectors be able to draw the line between what is cultural and what is religious?” Mr. Belleau asks, perplexed by the inspectors' new power.

Moreover, the directive states that individual rights in matters of religion guaranteed by the Quebec Charter of Rights and Freedoms will be respected. However, according to the legal opinion of lawyer Julius Grey, there is a legislative measure included in the Bill 126 which is inconsistent with the Charter and Minister Yolande James continues to defend it. “When looking at the way Minister James makes sure the rights guaranteed by the Charter are respected, we have the right to question the implementation of this directive”, says Mr. Belleau.

The AGPQ will remain vigilant when the directive comes into effect to denounce any situation that appears arbitrary and unfair. Daycare centers have until June 1<sup>st</sup> to make the necessary changes to their program or might lose all or part of their subsidies.



**globalpayments**

Profitez des taux avantageux « Association des garderies privées du Québec » pour Visa, MasterCard et Intérac

- > Une variété de solutions de paiement adaptées à vos besoins
- > Un seul point de contact pour tous vos services
- > Soutien bilingue offert 24 h sur 24 h, 7 jours sur 7

Contactez sans attendre Zaid Galzim  
1-800-361-8170 Ext. 1-76044 ou [zaid.galzim@globalpay.com](mailto:zaid.galzim@globalpay.com)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DES DISCUSSIONS CONSTRUCTIVES



L'Association des garderies privées du Québec a tenu son Assemblée générale annuelle le 23 février dernier. Lors de cet événement, Samir Alahmad, et Sylvain Lévesque, ont été réélus par acclamation aux postes de représentant pour les régions Nord-Ouest et Montréal.

Par ailleurs, le directeur général de l'AGPQ, Jean-François Belleau, a rappelé les principaux événements qui ont touché l'AGPQ au cours de la dernière année : l'affaire Tomassi, qui a mené à la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire, la nomination de Yolande James à titre de ministre de la Famille.

Il est également revenu sur le dépôt et l'adoption du projet de loi 126 ainsi que sur la présentation d'un mémoire en commission parlementaire afin de faire connaître les positions de l'AGPQ, notamment sur la question des « personnes liées ». Il a aussi commenté le dépôt de la directive sur la place de la religion dans les services de garde. « Nous recevrons des éclaircissements au cours des prochaines semaines et nous informerons les membres d'ici juin, moment où la directive entrera en vigueur », a-t-il déclaré.

Ensuite, Bernard Turbide, de la firme Beaudoin Doray Tremblay, a résumé les faits saillants du rapport financier pour l'exercice 2009-2010.

Par la suite, Samir Alahmad, vice-président de l'Association, a pris la parole pour dénoncer l'écart toujours grandissant dans le financement des CPE par rapport à notre réseau de garderies privées. « Sans un financement égal, nous ne sommes plus capables de payer nos employés selon l'échelle salariale du ministère », a-t-il lancé.

De nombreux membres ont alors pris la parole pour faire valoir leur opinion, ce qui a mené à une série d'applaudissements nourris de la part de l'audience. De nombreuses propositions ont d'ailleurs retenu l'attention du conseil d'administration.

À ce propos, l'AGPQ se penche sur la conception d'un plan d'action musclé et vous informera sur sa teneur sous peu. « Il faut réagir rapidement, avant que les règles budgétaires soient décidées », a rappelé Carmen Salem, avant la levée de l'assemblée.





## ANNUAL GENERAL MEETING

### CONSTRUCTIVE DISCUSSIONS

The Association des garderies privées du Québec held its Annual General Meeting on February 23. During this event, Samir Alahmad and Sylvain Lévesque were re-elected by acclamation as representatives of the Northwest and Montreal regions.

Jean-François Belleau, AGPQ General Manager, also reminded everyone of the major events that affected AGPQ in the past year: the Tomassi case, which led to the Extraordinary General Meeting and the appointment of Yolande James as Minister of Families.

He also spoke about the introduction and adoption of Bill 126, as well as the presentation of a brief to the parliamentary committee expressing the AGPQ's positions, especially regarding the «related persons». He also commented on the introduction of the directive on the place of religion in childcare. «We will get clarification in the coming weeks and will notify members by June, when the directive comes into force», he said.

Then, Bernard Turbide, from the Beaudoin Doray Tremblay firm, summarized the highlights of the 2009-2010 financial report.

This was followed by Samir Alahmad, AGPQ Vice-President, who spoke to denounce the ever-widening gap in the funding of CPEs compared to our daycare network. «Without equal funding, we are no longer able to pay our employees according to the salary scale established by the ministry», he said.

Many members took the floor to express their views, which led to a series of applause from the audience. Many proposals have attracted the attention of the board of directors.

In this regard, the AGPQ is designing a complete action plan and will inform you of its content shortly. «We must act quickly before the fiscal rules are decided», recalled Carmen Salem, before the adjournment of the meeting.

# NOUVEAU SERVICE OFFERT PAR L'AGPQ

## PRÉVENEZ LES DÉSAGRÉMENTS D'UNE INSPECTION SURPRISE EN VOUS ASSURANT DE LA CONFORMITÉ DE VOTRE GARDERIE !

L'Association des garderies privées du Québec offrira au cours des prochains mois un service d'inspection préventive. Basée sur les critères du ministère de la Famille et des Aînés, cette inspection vous aidera à identifier vos lacunes pouvant entacher votre dossier.

Parmi les dernières modifications apportées avant la période des Fêtes dans la Loi et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement introduit des pénalités administratives d'au plus 500 \$ par jour. Celles-ci pourront être imposées sur-le-champ aux contrevenants par une personne dûment autorisée (un inspecteur, la directrice de l'inspection, le directeur régional, etc.).

Les pénalités s'appliqueront en cas de manquements précis à la LSGÉE (garde illégale, entrave à l'exercice des fonctions de l'inspecteur et surtarification) ou au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (vérification et transmission des absences d'empêchement du personnel, des administrateurs et des actionnaires, respect des ratios personnel éducateur/enfants, aménagement et entretien des lieux intérieur et extérieur, équipement, mobilier et matériel de jeu, éléments liés à la salubrité et à la sécurité, de même que ceux concernant l'usage et le rangement des médicaments, des produits toxiques et des produits d'entretien, etc.).

Afin de vous aider à faire face à de telles éventualités, l'AGPQ vous proposera un service d'inspection en 250 points accompagné d'un rapport détaillé vous permettant de vérifier l'accès aux locaux, l'alimentation, les appareils et les équipements obligatoires dans les aires de service, le comité de parents, la conformité des locaux, l'équipement pour les enfants âgés de moins et de plus de 18 mois, les fiches d'inscription et d'assiduité, la liste des numéros de téléphone d'urgence, les

médicaments, les aménagements extérieurs, la personne responsable de la gestion, le personnel et le ratio, la propreté et la salubrité, le rangement des produits d'entretien et des produits toxiques, le Règlement sur la contribution réduite, la santé et la sécurité des enfants.

D'ici quelques mois, nous vous informerons des coûts et des modalités liés à cette inspection. Entre-temps, pour obtenir plus de renseignements sur ce nouveau service, communiquez avec Marie Claude Plante, conseillère à la vie associative, au 514 485-2221, poste 222 ou à l'adresse [mcplante@agpq.ca](mailto:mcplante@agpq.ca).



# NEW SERVICE OFFERED BY AGPQ

## PREVENT ANY INCONVENIENCE OF A SURPRISE INSPECTION: ENSURE YOUR DAYCARE IS COMPLIANT!

In the coming months, the Association des garderies privées du Québec will offer a preventive inspection service. Based on the criteria of the ministère de la Famille et des Aînés, this inspection will help you identify the weaknesses that can tarnish your record.

Recent changes in the Loi et Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance introduced administrative penalties of up to \$500 per day. These may be imposed to offenders by a person duly authorized (an inspector, the director of inspection, the regional director, etc.).

Penalties apply for breaches to specific Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (illegal daycare, unlawful interference with the duties of the inspector and overpricing) or the Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (verification and transmission of staff's absence, directors and shareholders, compliance ratios educators/child, development and maintenance of indoor and outdoor venues, equipment, furniture and play equipment, elements related to safety and security, as well as those concerning the use and storage of medicine, cleaning and toxic products, etc.).

To help you cope with such contingencies, the AGPQ offers a service inspection in 250 points with a detailed report. We will evaluate the access to the premises, food, mandatory appliances and equipment in the service areas, parents' committee, conformity of premises, specific equipment for children under and over 18 months, registration and attendance forms, list of phone numbers, medicine, outdoor design, person responsible for management, staff and ratio, cleanliness and safety, storage of cleaning and toxic products, regulations regarding reduced contribution, health and safety of children.

Within a few months, we will inform you of the costs and terms associated with this inspection. Meanwhile, for more information about this service, contact Marie Claude Plante, AGPQ Consultant at 514 485-2221, ext. 222 or at [mcplante@agpq.ca](mailto:mcplante@agpq.ca).



# Bien se nourrir pour bien grandir

Avec l'équipe des diététistes des Producteurs laitiers du Canada

Les enfants adorent les jeux de rôle. Leur imagination les fait tantôt chevaliers, grands et forts, tantôt de magnifiques princesses. Ces personnages, ils les voient et les revoient en jouets, à la télévision, au cinéma et dans leurs livres pour enfants. Mais le jeu terminé, quelle est la réelle perception des enfants par rapport à leur image? Et comment pouvons-nous agir pour les aider à développer une perception positive d'eux-mêmes?

## Au royaume de la diversité!

### Un corps de princesse

La représentation traditionnelle des princes et des princesses, à laquelle les enfants sont exposés chaque jour, montre une silhouette semblable qui déroge peu du corps idéal perçu par la société. Bien sûr, les jouets emboîtent le pas; on n'a qu'à penser à la célèbre poupée Barbie<sup>MD</sup>. Mais tout n'est pas rose au royaume! Une récente étude intitulée *Suis-je trop grosse pour être une princesse?* rapporte que sur un échantillon de 121 petites filles âgées de 3 à 6 ans, la moitié s'inquiétait d'être trop grosse. D'autres données indiquent que 21% des fillettes de 5 ans manifestent déjà une inquiétude par rapport à leur poids. Pourquoi et comment d'aussi jeunes enfants en sont-ils venus à s'inquiéter de considérations habituellement dévolues aux adultes?

### Et si nous devenions des modèles positifs?

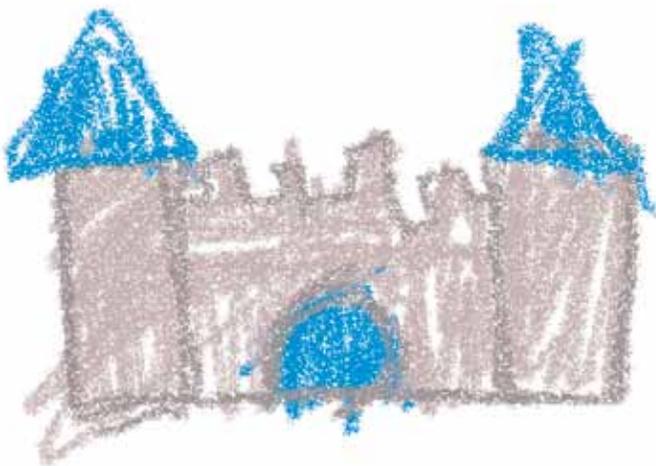
En étant un modèle positif, il est possible d'agir favorablement sur le développement d'une perception positive de l'image chez l'enfant. Par exemple, si nous sommes bien dans notre corps, peu importe notre silhouette, nous aidons les enfants à comprendre qu'il n'est pas nécessaire de répondre à des critères de beauté artificiels, pour être heureux. Et en valorisant les enfants pour leurs bonnes actions et les efforts qu'ils fournissent plutôt que pour leur apparence physique, nous leur faisons apprécier ce qui les définit vraiment. Par nos faits et gestes quotidiens, nous pouvons véhiculer un message positif envers la diversité des formats corporels. Bref, nous sommes des modèles, pour les enfants et – indirectement ou non – nous pouvons les aider à s'accepter comme ils sont.

## Les dragons sont beaucoup plus à craindre que les matières grasses!

Les matières grasses sont souvent considérées par l'adulte comme des ennemis jurés. Pourtant, elles sont des éléments d'importance dans le développement et la croissance des enfants d'âge préscolaire. En plus de fournir de l'énergie, les matières grasses sont nécessaires au transport de plusieurs vitamines (ex.: A, D, E et K). Elles sont également essentielles au bon développement du cerveau. Elles permettent aussi aux tout-petits de patienter jusqu'au prochain repas ou à la prochaine collation en leur procurant une sensation de satiété. Il ne faut surtout pas retirer du menu les aliments qui contiennent naturellement des matières grasses – avocat, beurre d'arachide, fromage, etc. – puisqu'ils renferment également plusieurs éléments nutritifs.

### Une place pour tous les aliments

Vous avez probablement remarqué que certains aliments ne figurent pas dans le *Guide alimentaire canadien*. Quelle devrait être la place de ces aliments dans l'alimentation des enfants d'âge préscolaire? Le mot d'ordre: tous les aliments ont leur place dans l'alimentation. Toutefois, ceux qui figurent dans le *Guide alimentaire canadien* devraient occuper la plus grande place dans l'alimentation des enfants, alors que les aliments moins nutritifs ne devraient être consommés qu'à l'occasion. Attention: interdire ou éliminer certains aliments ne peut que les rendre plus attrayants! L'enfant qui sera ensuite exposé aux aliments interdits risquera d'en consommer à l'excès, sans égard pour ses signaux de faim et de satiété, craignant de ne plus en recevoir par la suite. Rappelez-vous: en matière d'alimentation, tout est permis, mais tout est également une question d'équilibre!





## Coin cuisine

### Couronne royale de courgettes

Rendement: 1 gâteau

- 2 œufs
- 250 ml (1 tasse) de sucre blanc
- 125 ml (½ tasse) de beurre fondu ou d'huile végétale
- 125 ml (½ tasse) de yogourt nature (à environ 2% de M.G.)
- 2 courgettes râpées avec la pelure
- 500 ml (2 tasses) de farine de blé entier
- 5 ml (1 c. à thé) de bicarbonate de soude
- 10 ml (2 c. à thé) de poudre à pâte
- 5 ml (1 c. à thé) de muscade
- 10 ml (2 c. à thé) de cannelle
- 5 ml (1 c. à thé) de sel
- 60 ml (¼ tasse) de dattes coupées en morceaux
- 1 quartier d'orange
- 250 ml (1 tasse) de yogourt à la vanille (à environ 2% de M.G.)

### Au travail, les enfants!

Faites participer vos petits princes et princesses! Après s'être lavés les mains, les enfants seront ravis de vous aider en:

1. Cassant les œufs dont la coquille a été préalablement lavée et en mélangeant les ingrédients.
2. Versant le yogourt sur le gâteau.



### Préparation

1. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).
2. Dans un bol, mélanger les œufs, le sucre, le beurre, le yogourt nature et les courgettes.
3. Ajouter la farine de blé entier, le bicarbonate de soude, la poudre à pâte, la muscade, la cannelle, le sel, les dattes et le quartier d'orange. Mélanger le tout.
4. Déposer le mélange dans un moule à gâteau en forme de cheminée, beurré, pour imiter la couronne.
5. Cuire au four pendant 1 heure, sur la grille du milieu, puis vérifier la cuisson avec un cure-dent.
6. Laisser refroidir le gâteau.
7. Égoutter le yogourt à la vanille dans un tamis fin ou un coton fromage pendant environ 30 minutes. Verser le yogourt à la vanille sur le dessus de la couronne et déguster! Celui qui découvre le quartier d'orange dans son morceau de gâteau pourra être le premier fou du roi de la journée royale!

## B comme dans «Les bénéfiques des bonnes habitudes de vie!»

Devrait-on mettre au régime un enfant qui présente un surplus de poids? **Non.** Les enfants ont besoin d'énergie et d'éléments nutritifs, pour grandir en santé! Un enfant qui présente un surplus de poids devrait recevoir les mêmes repas et les mêmes collations que les autres. Il faut aussi éviter d'adresser des messages de saine alimentation et d'activité physique à un seul et même enfant; après tout, tous bénéficient de bonnes habitudes de vie!



**NUTRITION**

LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

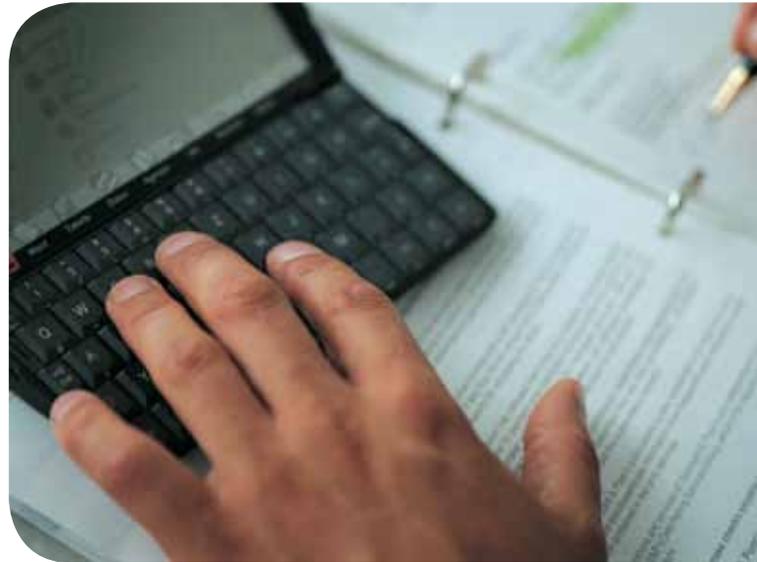
[www.educationnutrition.org](http://www.educationnutrition.org)

## NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LES VERSEMENTS ANTICIPÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les versements anticipés sont envoyés sur une base mensuelle plutôt que trimestrielle. Les parents les recevront au plus tard le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois.

Le nombre de versements qu'ils recevront dans l'année dépendra de la date à laquelle Revenu Québec aura reçu leur demande de crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Si celle-ci a été envoyée après le 1<sup>er</sup> décembre dernier, la somme sera répartie sur le nombre de mois qui restent dans l'année après le traitement de la demande.

Il est important de noter que ces versements sont faits uniquement par dépôt direct. Si les parents d'enfants fréquentant votre garderie n'ont pas encore rempli leur demande, ils peuvent le faire en tapant cette adresse [http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/citoyen/credits/credits/credit\\_remb/credit\\_enfant/versements/demande.aspx](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/citoyen/credits/credits/credit_remb/credit_enfant/versements/demande.aspx).



## NEW METHOD FOR ADVANCE PAYMENTS

Since January 1<sup>st</sup>, advance payments are sent on a monthly rather than quarterly basis. Parents will receive them no later than the 15<sup>th</sup> of each month.

The number of payments they receive in the year will depend on the date on which Revenu Québec has received their application for tax credit for childcare expenses. If it was sent after December 1<sup>st</sup>, the money will be distributed on the number of months remaining in the year after the application's processing.

Please note that these payments are made only by direct deposit. If parents of children attending your daycare have not filled their request yet, they may do so by visiting this web site

[http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/citoyen/credits/credits/credit\\_remb/credit\\_enfant/versements/demande.aspx](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/citoyen/credits/credits/credit_remb/credit_enfant/versements/demande.aspx).

# DES TRUCS POUR UNE JOURNÉE DE PHOTO RÉUSSIE ET SANS SOUCIS



*par le Studio La Pomme Verte,  
le spécialiste de la photo préscolaire !*

Le jour de la prise de photo peut être un événement stressant, mais grâce à une planification adéquate, cette journée devient facile pour tout le monde. Une journée de la photo réussie nécessite des efforts de tous : enfant, éducateur, photographe et parents.

Une semaine avant la séance, l'éducateur devrait expliquer aux enfants en quoi consiste la journée de photo et les encourager à pratiquer leur sourire. Au moment de la prise de photo, l'enfant se sentira plus à l'aise.

Pendant cette même semaine, les enfants devraient également se familiariser avec le photographe en leur montrant une photo tous les jours. Ainsi, même les enfants timides interagiront avec le photographe.

Conseillez les parents d'amener leurs enfants plus tôt que d'habitude à la garderie afin que le jour de photo puisse commencer et finir à temps. Un niveau élevé d'énergie de la part des enfants donne de meilleures photos et moins de crises de colère.

Notre compagnie de photographie possède une grande expérience de travail avec des enfants dans une garderie. Ce groupe d'âge est facilement distrait et peut se laisser intimider par de nouvelles personnes ou par le fait de devoir poser. Aucun parent ne veut recevoir une photo d'un enfant en détresse, c'est pourquoi un bon photographe saura garder un enfant engagé, tout en prenant les photos rapidement.

Enfin, n'oubliez pas que les enfants absorbent l'attitude autour d'eux, alors restez positif.

## HOW TO HAVE AN EASY, WORRY-FREE PICTURE DAY

*by Green Apple Studio, the daycare  
photo specialist!*



For many daycares, picture day is stressful, but with extra planning, it can become much easier for everyone. A successful picture day requires effort from the child, educator, photographer and parents.

A week before photo day, the educator should explain to the children what the photo day will entail and encourage them to practice their smiles. This ensures that on photo day, the child will feel more comfortable posing for a portrait.

The children should also be familiarised with the photographer by showing them a photo every day for a week before the shoot. As a result, even shy children will interact better with the photographer.

Advise parents to bring their children slightly earlier than usual to the daycare so that the photo day can begin and end on time. High energy levels in the children result in better photos and fewer tantrums.

It is important to choose a photography company with experience working with children in daycares. This age group is easily distracted and can be intimidated by new people or having to pose. No parent wants to receive a photo of a distressed child - a good photographer will know how to keep a child at ease and engaged, while taking photos quickly.

Finally, remember that children will absorb attitudes around them, so stay positive.

[studiolapommeverte.ca](http://studiolapommeverte.ca)  
1-866-883-8966

# ALLOCATION POUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

**À la suite de plusieurs appels de ses membres, l'AGPQ tient à clarifier l'utilisation qui devrait être faite de la subvention pour les enfants handicapés.**

Ce financement offert par le ministère de la Famille et des Aînés doit favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en service de garde. Les objectifs du plan d'intégration (PI) et les suivis qui en découlent concernent les activités régulières de la garderie et non l'application d'un plan d'intervention d'adaptation-réadaptation. Le PI est élaboré en collaboration avec les parents et les intervenants du réseau de la santé. Nous constatons qu'il arrive parfois que ces derniers confondent les finalités de ces deux plans.

Cette subvention doit servir à l'intégration de l'enfant ayant des besoins particuliers dans la garderie et non à l'application de thérapies ou à faire de la réadaptation. Les garderies ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme étant des centres de réadaptation.

Pour toutes autres questions relatives à cette subvention ou à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans votre garderie, n'hésitez pas à contacter Marie Claude Plante, conseillère de l'AGPQ, au 514 485-2221, poste 222.

## ALLOWANCE FOR THE INTEGRATION OF DISABLED CHILDREN

**Following several calls from its members, AGPQ wishes to clarify the proper use of the grant for disabled children.**

The funding provided by the ministère de la Famille et des Aînés must encourage the integration of children with special needs in daycare. The objectives of the Integration Plan (IP) and the follow-up ensued are related to the regular activities of the daycare and not the application of an action plan related to adaptation-rehabilitation. The IP is developed in collaboration with parents and contributors of the health system. We find that sometimes they confuse the goals of both plans.

This grant shall be used for integration of children with special needs in daycare and not for therapy or rehabilitation. Daycares are not and should not be considered as rehabilitation centers.

For any questions related to this grant or the integration of special needs children in your daycare, please contact Marie Claude Plante, AGPQ Consultant, at 514 485-2221, extension 222.

**ACTIVITÉS THÉMATIQUES  
ET CONSEILS PROFESSIONNELS**  
destinés aux intervenants de la  
petite enfance ainsi qu'aux parents.



*Club* **educatout**



Une zone de téléchargement de plus de **5000 DOCUMENTS**; fiches d'activités, jeux, bricolages, calendriers thématiques, tableaux de motivation, etc.



La Boutique en ligne • La boîte à outils  
Edu-conseils • Formation à distance  
Educ-TV • Calendrier dynamique.



**Le GUIDE DE RESSOURCES  
UN BOTTIN DES SERVICES**  
*destinés à la petite enfance*



**educatout.com**  **educatall.com**

**1.888.986.7126**

# SEMAINE DES SERVICES DE GARDE DU QUÉBEC 2011

## 5<sup>e</sup> édition de la Grande célébration des garderies membres de l'AGPQ

Dans le cadre de la Semaine des services de garde du Québec 2011, l'AGPQ vous convie au Centre de la nature de Laval, le mercredi 18 mai prochain, à la Grande célébration des garderies membres de l'AGPQ.

À la suite du succès retentissant qu'ont connu les quatre premières éditions, l'AGPQ vous invite à cet événement tenu en marge de la Semaine des services de garde du Québec 2011, qui se tiendra du 16 au 22 mai, sous le thème : « Au rythme de ton histoire ». Plusieurs activités vous seront proposées !

Marquez dès maintenant la date du 18 mai 2011 à vos agendas, car nous espérons vous y voir en grand nombre. Venez souligner la place importante qu'occupent vos services de garde dans la vie des tout-petits. Cet événement sera également le moment de souligner l'immense contribution des garderies privées dans le réseau des services de garde du Québec. Plus de détails vous parviendront dans les prochaines éditions de l'*Info-Garde Express*.

Vous brûlez d'envie de vous impliquer et de contribuer à la réussite de nos événements? Nous avons besoin de vous! Communiquez avec Marie Claude Plante, conseillère à la vie associative de l'AGPQ, au 514 485-2221, poste 222 ou au [mcplante@agpq.ca](mailto:mcplante@agpq.ca).



## 2011 QUÉBEC WEEK OF CHILDCARE

### 5<sup>th</sup> Annual Great celebration of AGPQ daycare members

As part of the 2011 Québec week of childcare, the AGPQ invites you to the Centre nature of Laval, Wednesday May 18, for the Great celebration of AGPQ daycare members.

Following the tremendous success experienced in the previous years, AGPQ invites you to this event held on the sidelines of the 2011 Québec week of childcare, which runs from May 16 to 22, with the theme: «Au rythme de ton histoire». Several activities will take place!

We hope to see you there in great numbers as this event will highlight the important role private daycares have in the lives of toddlers. This event will also be the time to emphasize the immense contribution of private daycares in the Québec childcare network. More details will be included in the next editions of *Info-Garde Express*.

You want to get involved and contribute to the success of our events? Please contact Marie Claude Plante, AGPQ Consultant, at 514 485-2221, ext. 222 or [mcplante@agpq.ca](mailto:mcplante@agpq.ca).



# REVUE DE PRESSE

## Garderies : une loi sitôt adoptée, sitôt contestée ?

La Presse  
Tommy Chouinard  
16 décembre 2010

« Pour l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), "c'est de la folie furieuse" que d'étendre la restriction jusqu'aux membres de la famille, sauf pour ce qui est du conjoint. Elle ne s'oppose pas à l'idée de limiter le nombre de garderies détenues par une personne, par son entreprise et par ses associés.

"On a l'impression que tout le monde a peur d'avoir peur dans ce dossier", dit le directeur général de l'AGPQ, Jean-François Belleau, au sujet des chaînes de garderies. "On en vient à perdre le fil du gros bon sens." Il trouve aberrant qu'on empêche une personne d'ouvrir une ou plusieurs garderies parce qu'une tante est déjà propriétaire de quelques-unes et que le quota du Ministère est ainsi atteint.

L'AGPQ a demandé un avis juridique à Me Julius Grey. L'avocat conclut que la restriction concernant les membres de la famille est discriminatoire. "Le but de la nouvelle loi est de limiter le nombre de permis par famille. Cette notion est manifestement une violation de l'article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés parce qu'elle fait une distinction basée

sur le statut social", peut-on lire dans cet avis de deux pages.

"Il est probable que l'article 15 de la Charte canadienne (qui garantit le droit à l'égalité) puisse être invoqué aussi, mais l'accroc à la Charte québécoise est patent."

Toujours selon cet avis, "si une rectification restreinte aux conjoints qui cohabitent dans le même foyer pourrait éventuellement être défendue malgré des objections sérieuses basées sur l'indépendance des conjoints, les restrictions qui touchent d'autres parents paraissent presque indéfendables".

"Bref, l'adoption de cette proposition devrait déclencher une contestation qui aurait toutes les chances de réussir devant les tribunaux", conclut l'avis.

### Des probabilités élevées

Selon Jean-François Belleau, au moins "trois ou quatre propriétaires" de garderies privées envisagent sérieusement de se tourner vers les tribunaux. "Sur une échelle de 0 à 10, on parle de 9,5", a-t-il dit quant à la probabilité qu'un recours judiciaire soit intenté. Il a refusé de dire qui sont les trois ou quatre propriétaires de garderies. »

## Québec bannit la religion des garderies subventionnées

Radio-canada.ca  
17 décembre 2010

« L'Association des garderies privées du Québec a elle aussi salué la nouvelle directive. "L'argent de l'État ne devrait pas servir à faire la promotion d'une religion par rapport à une autre" dans les garderies subventionnées, indique Jean-François Belleau, directeur général de l'AGPQ. Comme l'Association des CPE, M. Belleau s'inquiète toutefois du fait que la mesure ne s'appliquera pas aux garderies en milieu familial subventionnées.

Il dit aussi s'inquiéter de voir que le suivi sur l'application de la directive sera confié à des inspecteurs qui, selon lui, n'ont peut-être pas l'expertise nécessaire pour le faire. "C'est très délicat. Comment les inspecteurs vont-ils être en mesure de tracer la frontière entre ce qui est culturel et ce qui est de nature religieuse ? On a des inquiétudes", dit-il. »

## Québec sort la religion des garderies

Le Devoir  
Presse canadienne  
18 décembre 2010

« Pour sa part, l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) s'inquiète déjà de voir des inspecteurs, dont elle a souvent décrié les décisions arbitraires, se mêler d'un dossier "aussi sensible et délicat que celui de la religion. Nous nous questionnons fortement sur la façon dont le dossier sera traité au quotidien", a confié le directeur général, Jean-François Belleau. L'AGPQ promet de rester vigilante et de dénoncer toutes les situations qui lui sembleront "abusives". »



**SANI-MONTRÉAL**  
PRODUITS SANITAIRES ET EMBALLAGE

Service clé en main • On s'occupe de tout  
Installation gratuite • Systèmes fournis  
**Contactez-nous !**

514.973.5775 • sanimontreal.com



# La propreté... notre priorité

## Votre meilleure protection contre les germes

- Facile à utiliser
- Pas besoin de lavabo ni d'essuie-mains!
- Réduit considérablement la transmission des germes

Tue 99.99% des germes en 15 secondes!  
Sans contact  
Plaque protectrice anti-dégâts

Disponible en plusieurs formats



## Nettoyant désinfectant à vaporiser

### Redi-Pro

Parfait pour nettoyer et désinfecter les surfaces comme les murs, les tables et les chaises ou pour désodoriser les toilettes ou les poubelles.



### 3 étapes faciles:

1. Prendre un sachet et le disposer directement dans la bouteille
2. Ajouter 1 litre d'eau
3. Vaporiser

- Sachet soluble facile à utiliser
- Pas de contact avec les produits chimiques
- Sans phosphate

Disponible en 8 formules pour presque tous vos besoins.



## Système pour le lavage des mains sans contact

- **Agréable à utiliser**  
Mousse riche et onctueuse qui se rince facilement
- **Économique**  
Jusqu'à 2000 lavages par cartouche
- **Entretien facile**  
Recharges étanches et anti-fuites  
Pas de remplissage salissant
- **Sécuritaire**  
Cartouche scellée hermétiquement empêchant la contamination du savon
- **Écologique**



## Vert-2-Go Nettoyant

Une gamme de produits de nettoyage écologiques

- Nettoyant pour salles de bain
- Nettoyant polyvalent
- Nettoyant à plancher
- Nettoyant pour vitres